



A Yenne, le 17/05/2021

**TRANSPORT SCOLAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**



**IMPORTANT - NOTE D'INFORMATION**

***A l'attention des parents des élèves empruntant le service de ramassage scolaire***

Votre enfant empruntera quotidiennement le service de ramassage scolaire dès septembre 2021 ?  
Si ce n'est pas déjà fait, pensez à l'inscrire au plus vite !

**"Pas de carte - Pas de car"**

La procédure d'inscription a commencé ! Votre demande d'inscription doit être faite **avant le 15 juin 2021**.

L'accès aux inscriptions se fait sur le site de la Région [www.auvergnepes.fr](http://www.auvergnepes.fr)  
Rubrique « mes aides, mes services / Transports / Transports Scolaires / Savoie ».

**Pour inscrire un nouvel enfant, cliquez sur « Nouvelle demande »**

Vous retrouverez le dossier de votre enfant à renouveler en cliquant sur « renouvellement » et en utilisant l'identifiant de l'enfant dont l'inscription est à renouveler.

Si vous n'avez pas conservé l'identifiant ou si votre mot de passe ne fonctionne plus, cliquez sur « renouvellement » puis utilisez la fonction « mot de passe ou identifiant oublié ». Il vous suffira de saisir l'adresse mail utilisée l'année dernière et de suivre la procédure d'accès à votre compte.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier en vous reconnectant sur le site. Vous pourrez suivre les différentes étapes de l'instruction : *demande enregistrée, demande en attente de justificatifs (QF), demande en cours de validation, demande instruite, demande en attente de paiement, paiement enregistré, carte éditée.*

**Les points d'arrêts et les horaires de chaque circuit sont consultables sur le site de la région et également sur le site de la communauté de communes « ccyenne73.fr ».**

Comme chaque année, n'oubliez pas de mentionner votre quotient familial qui détermine le montant de votre participation annuelle allant de 40 à 140 €, de fournir le justificatif CAF ou MSA si votre quotient est inférieur à 750 et d'indiquer **une adresse mail valide et un numéro de portable**. L'attestation de quotient doit dater du mois précédant la date d'inscription en ligne.

**Vous avez la possibilité de télécharger votre attestation de quotient familial afin qu'elle soit jointe directement à votre dossier.**

Le site de paiement par internet ouvrira à début juin. Paiement possible en 1 ou 3 fois. Le paiement par chèque ou numéraire reste possible, **mais en un seul versement** auprès du régisseur de la Communauté de Communes de Yenne, **impérativement avant le 15 juillet 2021**.

**Attention !! C'est le paiement qui déclenchera l'édition de la carte de bus qui vous sera adressée fin août directement à votre domicile.**

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter le numéro d'appel mis à la disposition des familles par la région : 09.69.36.39.94. Un formulaire de contact est également à votre disposition sur le site internet.

Les services de la Communauté de communes de Yenne restent également à votre disposition pour toute question éventuelle.

Nous profitons de cette note pour vous rappeler quelques points importants :

- Le chauffeur n'est autorisé à s'arrêter qu'aux points d'arrêts prévus sur le circuit, conventionnés avec la collectivité et inscrits au marché ;
- Présence obligatoire d'un adulte à l'arrêt du car pour les enfants de moins de 6 ans ;
- Nécessité d'avoir son titre de transporteur sur soi pour accéder au véhicule
- Attachement de la ceinture de sécurité